

Conseil municipal du vendredi 22 juin 2012, ce qu'il faut en retenir !

Au fil des délibérations.....

L'AVENIR de L'HOPITAL de BRIANCON :

Nous avons abordé la situation de l'hôpital de Briançon et de son service de réanimation. La fermeture de ce service concerne tous les Hauts-Alpins. Le Conseil Général a voté une délibération ainsi que le Conseil Municipal de la Ville de Briançon, nous sollicitons donc maintenant Monsieur Roger Didier en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Gap pour qu'il fasse de même. En effet les événements semblent s'accélérer : un courrier du Directeur Général de l'ARS PACA du 29 mai 2012 a été adressé au Directeur du CHICAS du site de la Ville de Gap. Cette lettre précise que la demande de renouvellement d'autorisation d'activités qu'il vient de déposer le 16 mai 2012, doit permettre de mettre en



oeuvre les orientations du SROS-PRS visant la réorganisation sur Gap

et Briançon de l'activité de réanimation. Le renouvellement de cette autorisation prendra effet à compter du 22 mai 2013 pour une durée de 5 ans. Face à cette situation, nous proposons que le Conseil Municipal, après avoir débattu du sujet qui est à la fois grave, urgent et préoccupant, se prononce par délibération sur l'avenir de la réanimation de Briançon qui, à terme, serait

condamnée à disparaître. Cela aurait des effets néfastes sur les habitants de Briançon qui seraient très éloignés de la réa et sur ceux de Gap qui verraient le nombre des urgences augmenter sans la quantité de personnel nécessaire.

Aucune réponse du maire : il nous ignore !



le 13 juillet rassemblement devant la préfecture à Gap lors de la venue du directeur général de l'agence régionale de santé PACA (ARS)

Françoise Perroud et Jean-Claude Eyraud, conseillers municipaux d'opposition sont à votre disposition.

Directrice de la publication : Cécile Leroux.

Imprimé par nos soins. Faites tourner SVP, ne pas jeter sur la voie publique.

Pour tout contact : LEROUX, 37 chemin les Hauts de Valbonne, 05000 Gap.

Blog : jceyraud.blogspot.com

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Nous avons reconnu que la situation financière de la ville de Gap s'améliore.

Cependant nous y mettons un bémol en soulignant les conditions dans lesquelles cela s'effectue. Parce que parallèlement à l'amélioration des ratios, il y a une **stabilisation des frais de personnel (seulement 0,08% d'augmentation !)**.

Comme parallèlement nous constatons une augmentation des dépenses d'équipement, alors que les prévisions portaient sur une augmentation du personnel. De plus, en l'absence d'intercommunalité, la ville de Gap est isolée et gère des services publics qu'elle n'aurait pas à gérer si elle faisait partie d'une communauté d'agglomération.

Les dépenses en personnel par habitant restent plus faibles que les dépenses de personnel des villes de la même taille.

Notre groupe dénonce à nouveau l'absence de plans triennaux d'investissement et exprime son désaccord sur certains investissements (Stade de Glace par exemple, 16 millions d'Euros TTC) et des déficits de gestion dans les années à venir. Nous avons voté contre.



çese (dans lesquels se trouvent les cinémas Le Club et le Centre). Elle instaurera une véritable veille foncière à même de permettre à la Ville d'acheter ponctuellement tout ce qui pourrait être à la vente dans ce périmètre et ainsi d'accueillir cette rénovation urbaine. Cette requalification de l'hyper-centre aura pour objectif de créer des commerces, de maintenir ces lieux de culture que sont les deux cinémas, l'un d'arts et d'essais (Le Club) et l'autre plus traditionnel (le Centre) ainsi que la salle du Royal.

VENTE d'un TERRAIN à CHABANAS de 6583 M²

Il y a quelque temps, ce terrain communal avait déjà fait l'objet d'une délibération le vendant à un particulier à 580 000€. Ce dernier avait finalement décidé de ne pas l'acheter.

Dans cette délibération il est aujourd'hui cédé à 400 000€ à une autre personne.

Nous pensons que la ville devrait conserver ce terrain très bien placé afin de faire de l'habitat social. Il faut penser à tous les citoyens qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des logements dans le secteur privé.

La réalisation de 500 000 logements par an est prévue par le nouveau gouvernement.

Cécile DUFLOT souhaite que soit mis en oeuvre un programme sans précédent de mobilisation du foncier public dont la mise à disposition sera facilitée et simplifiée. Nous pensons que, dans les mois et les années à venir, il faut absolument que la Ville conserve du foncier, pour pouvoir le mettre à disposition des Offices publics d'HLM.

D'autre part nous avons noté l'absence de publicité réalisée par la municipalité pour la nouvelle cession de ce bien. **Est-ce que l'ancien acquéreur a été prévenu que le bien avait été baissé de 180 000€ ?**

N'obtenant aucune réponse à nos questions à part des **insinuations diffamatoires dénuées de tout fondement**, nous avons adressé dernièrement à Monsieur le Préfet un courrier portant **contestation sur la légalité de la délibération. Notre groupe a voté contre la délibération.**

RENOVATION URBAINE :

Convention avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur pour une intervention foncière sur l'îlot du «Carré de l'Imprimerie»

L'EPF et la Ville de Gap passent une convention qui permet d'organiser, par le biais d'achats successifs, la préemption de tous les immeubles de l'îlot du Carré de l'Imprimerie. Entre autres, elle rendra possible une acquisition des biens du Dio-

Enfin cela serait l'occasion de créer des logements privés et sociaux pour des familles qui, ces dernières années, ont déserté le centre ville.



Nous continuons à soutenir ce projet, qui est une très bonne chose et qui sera mené sur du long terme, par d'autres équipes municipales et pas forcément par l'équipe actuelle.

C'est aussi le seul moyen à notre portée de pouvoir sauver l'avenir des deux salles de cinéma. La convention ne semble pas poser de problèmes particuliers.

Par contre nous avons souhaité que soit intégré le texte ci-dessous qui renforce ce qui vient d'être dit : « **La Commune est très attachée à la pérennité des cinémas le Club et le Centre**

pour leur contribution à la vie culturelle de la Ville depuis de très nombreuses années et également dans le cadre du futur projet culturel du Carré de l'Imprimerie. Il est donc explicitement précisé que les deux cinémas ne doivent pas connaître d'interruption de leur fonctionnement. Leur activité sera maintenue après achat éventuel par l'EPF, que la gestion du bien immobilier soit assurée directement par l'EPF ou confiée à la Commune. De même, en cas de déplacement des salles dans le cadre du projet, celui-ci ne pourra se réaliser que dans les conditions financières adaptées aux statuts de l'exploitation et sans interruption de fonctionnement.»

L'opposition souhaite enfin connaître la composition du futur comité de pilotage.

Le maire n'a pas souhaité amender la convention et n'a pas répondu sur la composition du futur comité de pilotage. Ce conseil permet une fois de plus de constater comment M. Didier traite son opposition ! **Malgré cela notre groupe a voté pour cette délibération qui est favorable aux habitants de la ville de Gap.**

Questions évoquées à la demande des Conseillers Municipaux

LETTRE ADRESSEE AU PERSONNEL MUNICIPAL

Nous pensons qu'il y a eu un certain nombre de maladresses.

Ce qui nous intéresse maintenant c'est l'avenir : il y a eu un audit réalisé sur les risques psychosociaux. A la suite de la présentation de l'audit et d'un débat en Conseil Municipal, le Maire a pris un certain nombre de décisions avec notamment le recrutement d'une psychologue du travail, la mise en place d'une cellule avec une assistante sociale. Nous souhaitons savoir où en est la municipalité de la mise en oeuvre de ces décisions, est-ce que ces premières mesures sont effectives ?



Concernant l'absentéisme, est-ce qu'il s'améliore, s'aggrave, se stabilise ?

Le Maire répond qu'en ce qui concerne l'absentéisme, malheureusement à l'heure où nous sommes, il n'y a pas de véritable amélioration.

POMPAGE DES CHOULIERES



Lors de la dernière séance du conseil municipal, notre groupe est intervenu au sujet du futur pompage des Choulières. Concernant la convention qui lie la ville à l'ASA du canal de Gap jusqu'en 2049, il nous a été répondu que celle-ci ne peut pas être remise en cause selon les juristes. Notre groupe souhaite être destinataire des éléments qui les ont conduits à avoir une position aussi tranchée ?

Réponse :

Le Maire, dit qu'effectivement en 2007 il s'est engagé devant le comité de pilotage, sur l'orientation qu'il souhaitait donner relativement à la diversification des ressources en eau dans les 10 ans à venir. Dans un premier temps, il veut préserver les intérêts des gapençais et pour ce faire il faut que le Canal de Gap, qui aujourd'hui a beaucoup d'exigences, accepte de renégocier une convention qui se termine en effet en 2049 et qui, selon les informations juridiques dont ils disposent, ne peut pas être stoppée avant. Il a fait examiner la convention et les avenants en leur possession, mais en l'état il ne peut pas donner les conclusions des cabinets d'avocats consultés. Il se propose de travailler sur ces documents et s'il trouvait une piste à même de casser cette convention avant son terme, d'étudier chaque proposition. Mais il craint que ce ne soit pas le cas. Il ne peut pas accepter à la fois de devoir payer un investissement important pour aller pomper l'eau dans la nappe de Choulières et la conduire pratiquement directement aux usagers pas le biais d'une canalisation indépendante, et continuer à payer un forfait qui est de 240 000 € par an, ne consommant plus un litre d'eau dans le Canal de Gap.

Il faut que dans ce domaine, tout le monde soit solidaire afin de faire comprendre à leurs interlocuteurs qu'il est possible de se mettre autour d'une table, mais que chacun puisse accepter que nous arrivions à un bon équilibre pour nos populations. Il ajoute que le Syndicat à Vocation Unique créé avec les arrosants et les ASA du Champsaur est en bonne voie de constitution, puisque ces derniers ont un impératif vis-à-vis du Canal de Gap en 2013. Il s'agit donc de ne pas perdre de temps pour qu'il n'y ait pas rupture de l'alimentation. M. le Maire rappelle qu'il continue à accueillir avec

beaucoup de bonne volonté toute négociation qui ne traitera pas unilatéralement les seuls intérêts du Canal de Gap, mais aussi les intérêts des gapençaises et des gapençais.

CONTAINERS ENTERRES

De nombreux habitants du centre ville se plaignent des nuisances sonores liées au vidage des containers enterrés.

A ce jour, ils nous indiquent avoir uniquement obtenu des réponses vagues de la mairie. Les problèmes ne sont pas résolus à ce jour et s'aggraveront avec l'arrivée de l'été.



Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour mettre fin à cette situation préjudiciable à la quiétude des riverains concernés ?

Réponse :

Bien entendu qu'aujourd'hui lorsqu'un camion s'arrête devant un site de containers enterrés, il met 5 à 6 fois plus de temps que ce que ne mettrait une benne classique pour charger des containers de 660 litres.

La différence, c'est qu'il y a quelques points de collecte, 11 actuellement dans le centre-ville, et que certes il y plus de bruit et cela prend plus de temps, mais les camions s'arrêtent moins souvent. Il précise que tout récemment leur est venue une idée, mais ne souhaite pas l'évoquer ce soir, car « cela ferait vite le tour de la ville ». Il y travaille avec la directrice du nettoyage et espère ainsi pouvoir améliorer les choses.

Mais il pense que l'équilibre est instable, une chose est améliorée et d'autres difficultés surviennent. Il prend l'exemple des cartons.

Plus personne ne voulait avoir de cartons dans le centre-ville au début du week-end, à ce jour on prend des risques en demandant aux commerçants de les sortir le jeudi soir sachant qu'ils traînent toute la nuit dans le centre avec le risque d'incendie que tout le monde connaît.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le 9 mars dernier, lors de l'action de formation relative au plan local d'urbanisme vous aviez annoncé le calendrier de mise en œuvre :

- Conseil municipal du Vendredi 28 Septembre débat sur le PAD
- Conseil municipal du Vendredi 14 Décembre délibération
- Fin premier trimestre 2013 enquête publique
- Conseil municipal juin 2013 délibération

Pouvez-vous nous confirmer ce calendrier ?

Réponse :

Le Maire souligne sa plus grande inquiétude sur le fait que le PLU puisse ne pas voir le jour d'ici la fin de ce mandat, dans la mesure où il est étroitement lié au SCOT qui, par certains de ses aspects, guidera le PLU. Or le SCOT n'est toujours pas arrêté. Et puis, le PLU que nous avons choisi, un peu contraints et forcés d'ailleurs, « dit Grenelle II », est un PLU très complexe à mettre en œuvre, où les procédures sont affreusement longues. Aucune négociation avec l'Etat n'a été entamée, sachant que la ville en est loin. Autrement dit, il faut être assez prudent dans le discours à tenir à nos concitoyens en ce qui concerne le PLU, de façon à ne pas trop laisser espérer un aboutissement rapide. Malheureusement et Madame GRENIER le sait, la ville est soumise à cette réglementation qui est un véritable carcan, les choses avancent donc doucement. Le Maire souhaitait passer cette information aux personnes présentes, pour qu'elles puissent être éventuellement les relais auprès de la population, sachant qu'il y a des gens qui attendent de la part de la Ville certaines décisions, qui peuvent les intéresser. Le PLU a été ouvert en 2008 et malheureusement n'est pas prêt à être refermé.



STADE de GLACE : avenant n°1 au marché de travaux

Révision des prix, choix de l'indice :

En accord avec le groupement titulaire du marché représenté par l'entreprise PELLER CONSTRUCTION, mandataire, il a été convenu d'appliquer l'indice BT 01 nécessaire à la révision des prix par voie d'avenant.



Notre groupe a souhaité connaître le montant précis du coût de l'application exacte de l'indice sur le montant de départ, qui était de 13 292 000 € HT. Quelle est la conséquence financière de l'application de l'indice BT 01 ?

Monsieur le Maire précise, qu'une fois appliqué l'indice sur le prix de départ, le montant sera à peu près de 780 000€.

L'investissement Hors Taxes sera donc de 14 millions d'euros sans compter les travaux supplémentaires qui feront l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance du conseil municipal. Nous avons voté contre.



Prochaine séance du conseil municipal
le vendredi 28 septembre 2012 à 18h15
à l'Hôtel de Ville.

La préparation se fera
le mercredi 26 septembre à 18h,
salle « la Mutualité ».

Rejoignez-nous !

GESTION DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal du 17 février a pris la décision de renouveler la Délégation de Service Public de la distribution de l'Eau potable.

Que va t'il se passer maintenant ?

La municipalité a lancé un appel d'offre. La commission de délégation de service public s'est réunie 11 Juillet 2012 afin d'homologuer les candidats à la délégation par affermage du service public d'eau potable.

Quatre candidats ont été homologués :

- La SAUR
- La Nantaise des eaux (qui fait partie du groupe Allemand GELSENWASSER)
- VEOLIA eau
- La SEERC (Suez environnement)

Le calendrier prévu :

■ Le 19 juillet, envoi aux 4 candidats du cahier des charges (nous devrions être destinataires de ce document),



■ Le 14 septembre, réception des offres,

■ Semaine 37 ou 38, réunion de la commission de délégation de service public pour l'ouverture des plis,

■ Semaine 46, réception par la commission des candidats,

■ Mi-novembre, propositions de la commission au maire,

■ Puis une phase de 3 mois de négociations,

■ Conseil municipal mi-février 2013 pour décision.

RAPPEL

■ L'eau de Gap est gérée depuis 1993 en Délégation de Service Public, par la Générale des Eaux qui est devenue ensuite Véolia.

■ Pendant tout ce temps l'assainissement est géré en Régie à la satisfaction de tous.



■ Pendant tout ce temps, la commune a perçu une redevance d'occupation du domaine public qui est un impôt indirect (payé par les usagers) versé au budget général puis, à partir de 2012, au budget annexe de l'eau.

En 2009 un nouveau mode de calcul est adopté : la ville ne l'applique pas. De 800 000€ cette redevance aurait du passer à 34 000€. C'est de l'argent que la ville nous doit à nous, les usagers.

■ Un volume financier important transite sur les comptes de Véolia comme la redevance d'assainissement et la redevance d'occupation du domaine public. Au bout de 6 mois elles sont reversées à la commune.

On n'a aucune trace des intérêts perçus durant cette période.

LES POINTS PRINCIPAUX QUI FÂCHENT !

Nos propositions et celles de l'association « Eau Secours gapençais » sont les suivantes :

■ Nous voulons que la ville de Gap gère directement NOTRE eau potable en Régie autonome.

■ Nous voulons en même temps mettre en place une démarche de qualité de l'eau, de politique des prix, d'investissements durables, de contrôle par les usagers.

■ Nous refusons de retourner dans les filets de Véolia, Suez, SAUR ou autres...

■ Dans le cadre de l'intercommunalité qui va se mettre en place nous voulons réfléchir en concertation avec les communes voisines.

Nous n'avons pas été entendus. Des recours sont portés auprès du tribunal administratif sur tous les points litigieux par « Eau Secours Gapençais ». Au sein de la commission DSP nous exigeons la plus grande transparence afin que les décisions prises qui engagent notre collectivité pour plusieurs années, le soient dans la clarté et en toute connaissance de cause.